



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 16607

Texte de la question

M. Serge Janquin demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si la directive européenne sur la fiscalité des carburants prenant en compte la spécificité des biocarburants sera rapidement mise en place. Il rappelle que de nombreux Etats membres, dont la France, ont déjà pris des initiatives en faveur de l'E.T.B.E., qui offre une réelle contribution contre la pollution de l'air, principalement dans les villes. Enfin, il souhaite la parution rapide du décret qui fixera le taux minimum d'oxygène dans les essences.

Texte de la réponse

La proposition de directive restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques est actuellement en cours de discussion et les négociations sur ce texte ont été relancées en grande partie à l'initiative de la France. Toutefois, des désaccords subsistent entre les Etats membres et il est difficile d'envisager un aboutissement rapide de ce texte. Pour ce qui est de l'objectif d'incorporation obligatoire prévue par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, un groupe de travail interministériel a réuni les principales administrations concernées pour la mise au point des décrets d'application de la loi précitée. La principale conclusion de ce groupe est qu'il ne dispose pas actuellement de toutes les informations nécessaires à la préparation des décrets portant sur les carburants. En effet, il apparaît que certains éléments techniques, surtout ceux relatifs aux effets des composés oxygénés, notamment d'origine agricole, sur l'environnement ne sont pas encore suffisamment connus. Par ailleurs, un projet de directive européenne relative à la composition des carburants qui est en phase finale d'élaboration conditionne largement la possibilité de rendre obligatoire l'incorporation de biocarburants. Dans le même temps, le ministre de l'agriculture et de la pêche vient de confier à M. Philippe Demarescaux, directeur général de Rhône-Poulenc, une mission de réflexion sur la stratégie de développement des productions agricoles non alimentaires en France dans les dix prochaines années dont les conclusions sont attendues pour le mois de décembre 1998. Aussi compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la position des pouvoirs publics sur la fixation du taux d'incorporation d'oxygène, n'est pas encore arrêtées.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16607

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3690

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4690